

**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL**

13 Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : [ffpjp.siege@petanque.fr](mailto:ffpjp.siege@petanque.fr)



**CONSEIL**

**NATIONAL**

**Réunion des 12 et 13 février 2011**

(Ces réunions se sont tenues le samedi de 16h30 à 18h45 et le dimanche de 08h30 à 12h00 au siège de la F.F.P.J.P à Marseille)

**Etaient présents** : M. **CANTARUTTI**, Président de la FFPJP et l'ensemble des membres du Comité Directeur.

Mme et MM. les Présidents de Ligue ou suppléants : **MM. SERALINE** (Antilles-Guyane) **KURTZ** (Alsace), **ROURE** (Auvergne), **GARRIGUE** (Aquitaine), **CHEVALIER** (Bretagne), **PLAUT** (Bourgogne) **CHAPPE** (Centre), **BRUNIN** (Champagne-Ardenne), **MARAUX** (Franche-Comté), **DEBONNAIRE** (Hauts-de-France), **GUIGUE** (Ile-de-France), **SALAGER** (Languedoc-Roussillon), **DELCHET** (Limousin), **SCHMITT** (Lorraine), **GARCES** (Midi-Pyrénées), **MIARD** (Basse-Normandie), **BREANT** (Haute-Normandie), **BRUAND** (Pays de la Loire), **DANHIEZ** (Picardie), **ROUCHEREAU** (Poitou-Charentes), **Mme COSTE** (PACA), **M. DESBOUYS** (Rhône-Alpes) ;

**Absent excusé** : Ligue Corse

**Y assistaient** : M. **GRANDE**, Directeur Administratif,  
M. **PERONNET**, Directeur Technique National  
Mme **MAILLET**, Conseillère Technique Nationale

## **I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT:**

Le Président fait état des distinctions du Ministère des Sports à savoir la médaille d'or Jeunesse et Sports, promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2011, à MM. Eugène RAMPIN Président du CD83 et Daniel BRUAND Président de la Ligue des Pays de la Loire.

## **II. SITUATION FINANCIERE**

La fin du mois de janvier est conforme à toutes les autres à savoir des dépenses importantes avec des recettes faibles (5 000€ du C.N.D.S)

En ce qui concerne les fiches financières, la situation est régularisée. Restent à payer : Tahiti (environ 4 000€) et la Nouvelle Calédonie (environ 600 €).

Une demande de découvert autorisé a été effectuée en raison du risque de manque de trésorerie.

C'est pourquoi, certains Comités (CD 31, CD 75) se sont proposé de nous aider en payant en début d'année l'intégralité de leur fiche financière. Tous les Comités peuvent effectuer ces avances spontanément mais il n'y a rien d'obligatoire.

L'acompte annuel sera demandé pour le présent exercice aux environs du 15 mars à hauteur de 50% du montant de l'an passé et 100% des mutations, sommes déjà encaissées par les Comités.

Il a été proposé d'avancer au 15 février l'acompte.

En fin d'année, la Fédération sera intransigeante sur les dates de paiement. Ceux qui dépasseront les délais seront automatiquement pénalisés.

Si la situation au niveau de la Trésorerie est difficile en raison des faibles rentrées et des fortes dépenses (assurance, Boulisme...), la situation globale de la F.F.P.J.P. n'est pas inquiétante. En effet, il faut distinguer les besoins de trésorerie et le résultat comptable (compte d'exploitation et bilan).

Environ 1600 lecteurs ont été commandés dans le cadre de la dernière opération. A ce jour seulement une trentaine de Comités ont commandé leur reliquat. Une relance sera effectuée rappelant notamment que la Fédération remboursera les sommes avancées par les Comités.

## **II. COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS DE LIGUE :**

Le Président de la Ligue Antilles-Guyane nous informe d'un grave problème. En effet du fait de son hospitalisation, la secrétaire n'a pas inscrit d'équipes pour représenter la Ligue aux Championnats Doublettes et Individuel. Il reconnaît l'erreur de sa secrétaire. Il est confronté à un problème de réservation hôtelière pour le championnat de Ligue prévu en Guyane, car les équipes ne souhaitent pas se déplacer, s'il n'y a pas de qualificatif pour les Championnats de France.

Après un tour de table pour avis, la question et les arguments seront développés par le rapporteur, au comité directeur, avec l'espoir d'une suite favorable.

Le Comité Directeur a donné une suite favorable à cette demande (voir IV du CR Comité Directeur). Pour l'année prochaine, les Comités et Ligues qui n'auront pas répondu dans les délais de rigueur n'auront pas d'équipes.

### **➤ Championnat du Monde MARSEILLE 2012**

La lecture du projet d'animation, en amont des Championnats du Monde, a reçu l'aval des Présidents, avec des réserves pour les Ligues de Lorraine, d'Auvergne et d'Ile de France. Lucette COSTE (membre du comité d'organisation) a donné les explications, sur le montage financier de l'organisation et les subventions pressenties. Si les aides prévues sont attribuées, nous serons partants derrière la Fédération pour animer nos régions. Les projets d'animation ne sont pas définis les jeunes ne devant pas être exclus. Des pistes sont à l'étude, comme récompenser les bénévoles des clubs ou les joueurs « promotion ». Une étude est diligentée par les Ligues vers leurs comités respectifs pour avis. L'idée de base étant d'inviter 2 ou 3 personnes par Ligue pour assister aux Championnats du Monde. En premier relais de communication de l'organisation, une page pourrait être offerte par les Comités et les Ligues dans tous les calendriers de compétitions.

### **➤ Compétitions Régionales**

Le toilettage du règlement des régionaux était fait depuis plusieurs années. Il attendait la réforme de la réglementation des Nationaux. Celle-ci étant à nouveau différée, nous appliquerons la nouvelle réglementation des compétitions régionales, après validation par le Comité Directeur, en janvier 2012.

### **➤ Championnat de France Promotion**

L'engagement des équipes sera effectué par les Ligues. L'attribution des équipes par Ligue a été effectuée en tenant compte du nombre de départements par Ligue mais également du nombre de licenciés. Les arbitrages ont été réalisés, l'attribution étant le résultat d'un consensus de tous les Présidents de Ligues.

Soit 64 équipes, pour le moment pas d'équipe pour la Réunion, Mayotte, la Polynésie, Nouvelle Calédonie. Après un tour de table, il a été retenu à l'unanimité que l'identité Ligue devait être mise en avant. Il a donc été convenu que les tenues doivent être obligatoirement aux couleurs de la Ligue.

Le Comité Directeur FFPJP étudiera cette proposition et validera ou modifiera.

### **➤ Championnat de France seniors à 192 équipes**

La répartition préparée par Michel COSTE nous convient. Elle doit cependant être validée par le Comité Directeur de la Fédération. En revanche, les Ligues souhaitent que l'attribution totale des équipes leur soient confiées. Les équipes seront alors attribuées au sein des Ligues, en concertation avec leurs comités respectifs. L'attribution des équipes non retenues par les Dom Tom, se ferait en priorité aux Ligues qui ont perdu le plus d'équipes.

### **➤ Congrès de Narbonne**

Des délégations se sont plaintes des tarifs hôteliers, certaines avaient réservé directement avec l'hôtelier, l'organisation a récupéré les arrhes et a facturé plus cher aux comités. Nous souhaitons une nouvelle fois, comme nos textes le prévoient, que le règlement des factures soit fait par les Comités, directement avec l'hôtelier.

### ➤ **Certificat Médical**

Il avait été dit lors du précédent Conseil des Ligues que la date du certificat médical serait pour tous du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, où en est cette proposition ?

Le Code du sport retranscrit au sein du Règlement médical de la F.F.P.J.P. précise que le certificat médical est obligatoire pour participer aux compétitions et qu'il doit dater de moins d'un an. Il ne peut donc être supérieur à cette date.

### ➤ **Championnat de France Minime et Benjamin**

Selon l'article 9 du règlement administratif, tous les Benjamins peuvent participer au championnat de France minime, mais dans le règlement des championnats de France (article 1), uniquement les Benjamins dernière année ??

Le Comité Directeur a modifié le Règlement des Championnats de France. (Voir VIII DTN du CR Comité Directeur)

### ➤ **Championnats de France Jeunes**

La DTN propose, suite au colloque des éducateurs que les Juniors et Cadets soient à 96 équipes et les Minimes à 48. Nous souhaiterions 96 équipes pour les 3 catégories. Après un tour de table, les Présidents de Ligues souhaitent la mise en place rapide de ces dispositions. Comme pour le championnat promotion, nous souhaitons faire la répartition des équipes.

Les tenues seraient de Ligue avec la possibilité du rappel du comité d'appartenance par un écusson dont il reste à définir l'emplacement.

### ➤ **Championnats des Clubs (CRC et CDC)**

Les dates du mois de mars semblent poser des problèmes à certains collègues. Nous aimerions plus de liberté en début d'année.

### ➤ **BF 1°**

- Les candidatures passent-elles obligatoirement par les Ligues et uniquement sur proposition de leurs Comités respectifs ?

Il a été confirmé que les candidatures passent effectivement par la voie hiérarchique donc par les Départements puis les Ligues. Il faut que chacun puisse faire passer l'information dans ce sens. Passer par la voie hiérarchique ne signifie pas que les Comités ont un droit de veto sur l'opportunité des candidatures, si ces dernières remplissent les conditions pour leur inscription.

- Quel est le laps de temps préconisé entre les différents échelons (initiateurs, BF 1, BF 2, BF 3) ?

Il n'y a plus de délais entre les différents niveaux. En effet, les contenus n'ont pas les mêmes objectifs, à savoir l'information pour les initiateurs, l'apprentissage pour le BF1° et l'entraînement pour le BF 2°. Il est dommage de mettre des délais pour ces différents niveaux car certaines personnes souhaitent intervenir plutôt dans un domaine que dans un autre. Il serait regrettable d'empêcher les personnes intéressées pour se former, à enchaîner les niveaux de formation. Il va de soi que les diplômes sont obligatoirement passés dans l'ordre suivant : Initiateur puis BF1°, puis BF2° et finalement BF3°.

Les délais avaient été mis en place pour donner de l'expérience aux éducateurs car les examens étaient progressifs dans le même domaine. Avec la réforme des formations, les contenus sont différents ce qui permet de supprimer ces délais pour laisser la possibilité aux éducateurs de venir prendre ce qui les intéresse le plus rapidement possible et donc les mettre au service des jeunes. Les délais limiteraient l'implication de certains éducateurs dans le système de formation.

- L'obligation du rapport d'activité est-elle toujours en vigueur ?

Le rapport reste obligatoire pour passer l'examen BF 1° puisqu'il fait partie de l'évaluation. Ceci n'en a jamais été autrement dans les textes et la réforme de la formation a confirmé cette orientation.

- Quels sont les critères pour intégrer la D T N ?

Nous recensons des éducateurs qui nous semblent intéressants à intégrer dans les équipes techniques et nous nous efforçons de faire progresser leurs compétences afin qu'ils gravissent les échelons départementaux, de Ligues puis de zones. Quand ils prennent des responsabilités à un niveau de la pyramide, il leur est conseillé de trouver des remplaçants pour le niveau en dessous afin d'éviter les cumuls de fonctions qui sont parfois lourds à gérer. Toutefois, ceci n'est pas une règle stricte car intégrer un niveau ne signifie pas délaisser le niveau inférieur. Il a même été demandé à certains cadres de la DTN de revenir dans leur Ligue pour aider à la structuration des Equipes Techniques Régionales.

Parfois, certaines personnes avec des compétences spécifiques, comme Laurent MORILLON, ancien joueur de Haut Niveau et BF 2°, viendront apporter leur expérience du Haut Niveau dans le coaching et dans le Comité de sélection des seniors. Les candidatures spontanées n'ont pas été validées par le DTN. Il leur a été demandé de s'investir dans les équipes techniques départementales et régionales afin de montrer leur engagement et leur compétence. Si l'encadrement national était réservé à des BF 3° par le passé, ceci n'est plus le cas actuellement. En effet, chaque responsable propose son staff que le DTN accepte.

Des formations sont proposées à tout le staff pour lui donner le niveau requis et pour faire avancer la Direction Technique Nationale. Ainsi la formation continue des membres de la DTN commencera en mars pour mettre tous les membres au même niveau de connaissances avec un examen pour les titulaires du BF2° et un bilan de compétences pour les titulaires du BF3°. L'objectif est d'amener certains d'entre eux au Diplôme d'Etat.

➤ **Examen d'arbitre de Ligue**

Nous avons le regret de constater, que la proposition de différer de 2 ans la réussite de la partie Jeu Provençal, en ayant obtenu la partie pétanque, n'ait pas été validée.

Cela a été inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Commission Nationale d'Arbitrage.

### III. **AUTRES SUJETS TRAITES PAR LE COMITE DIRECTEUR :**

**LE PRESIDENT** indique que, outre les questions qui ont été abordées au fil des débats, le Comité Directeur a traité les sujets suivants sur lesquels il donne les informations nécessaires.

A) **CHAMPIONNATS DE FRANCE:** (Voir IV du CR du Comité Directeur)

B) **COUPE DE FRANCE DES CLUBS :** (Voir V du CR du Comité Directeur)

C) **INFORMATIQUE :** (Voir XI du CR du Comité Directeur)

D) **DISCIPLINE :** (Voir VII du CR du Comité Directeur)

Les refus d'engagements des poursuites des Présidents de Comité, Ligue ou Fédération, s'ils peuvent être refusés, doivent être motivés.

Il a été fait état du non passage des licences de dirigeants ou des suspendus de Championnats de France. En effet, leur licence passe au rouge alors qu'il devrait leur être possible de jouer lors de concours. Le logiciel les indique comme suspendus sans faire de distinction. Les informaticiens travaillent sur le sujet.

E) **D.T.N :** (Voir VIII du CR du Comité Directeur)

F) **C.N.C :** (Voir X du CR du Comité Directeur)

G) **ARBITRAGE :** (Voir VII du CR du Comité Directeur)

## VI. DIVERS :

Tous les prélèvements supplémentaires dans le cadre des concours Nationaux et Internationaux, par exemple pour les frais de chauffage, sont strictement interdits.

Il est rappelé l'article 6 du Règlement des concours Nationaux et Internationaux qui précise que les montants des frais de participation ne peuvent être supérieurs à 5 € et **qu'aucune somme supplémentaire annexe n'est autorisée pour quelque raison que ce soit.**

Il a été évoqué le courrier du CD 17 suite à la décision de la Ligue Poitou-Charentes de ne pas inscrire d'équipes de ce département au Championnat Régional des Clubs.

A la demande de l'Aveyron, il est rappelé que si une équipe C.N.C a été forfait et que la journée suivante, la rencontre n'a pas lieu à cause des intempéries, le club n'est pas considéré comme forfait général et peut poursuivre la compétition.

Lorsqu'un organisateur de concours National ou International invite une ou plusieurs équipes, il doit obligatoirement payer à la place des invités les frais de participation.

Actuellement le logiciel Gestion Concours, lors des concours par poules, ne peut récupérer les terrains pairs tant que la poule n'est pas terminée ou tant que l'on ne connaît pas le résultat de la partie des perdants.

La solution serait d'utiliser le même terrain au barrage que celui de la partie des perdants, ce qui permet de libérer un terrain lors du résultat de la partie des gagnants et l'autre lors du résultat de la partie de barrage.

*(La séance est levée à 12 h 00)*

**Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.**



**A. JUAN**

**Le Président de la F.F.P.J.P**



**A. CANTARUTTI**

Samedi soir, à la suite des travaux, il fut procédé à la remise des récompenses attribuées par la Chancellerie au cours d'un sympathique vin d'honneur offert par les récipiendaires.

Médaille d'argent : François KURZ, Pdt de la Ligue Alsace

Médaille d'Or : François DEBONNAIRE, Pdt de la Ligue Hauts-de-France

Buts d'Or : Jean-Claude DESMULIE, membre de la FFPJP  
Daniel READ, Trésorier Général de la FFPJP  
Claude STIRMEL, Vice-président de la FFPJP.